

Au Conseil Communal  
de Prangins

Préavis No 68/93

Rapport de la Commission chargée de l'étude d'une demande de crédit de SFR. 500'000.-- pour l'élargissement du chemin de "La Redoute", la création d'un trottoir, respectivement d'un chemin piétonnier provisoire et l'installation de l'éclairage public.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mme Anne-Marie Maeder, MM. Michel Jeanneret, André Piguet, Pierre Muller, rapporteur, s'est réunie le 18 février 1993 en l'absence de M. Eric Jacques, excusé. La Commission remercie M. Hans-Rudolf Kappeler, municipal responsable du préavis, qui ayant participé à la séance du 18 février 1993, nous a fourni toutes les explications nécessaires.

La Commission salue l'initiative de la Municipalité, car sur cette voie de communication, transit un surplus de circulation aux heures de pointe, provoqué par le développement de Providentia.

Après étude approfondie des dossiers, la Commission, d'un commun accord, vous propose de reporter l'approbation de ce projet pour les raisons suivantes :

- 1) Incertitude dans le temps quant à l'aboutissement du plan de quartier "Les Mélèzes"
- 2) Gros engagement de frais provisoires; éclairage public, qu'il faudra déplacer lors de la construction définitive; le trottoir qui n'est qu'un passage en terre battue de 60 cm de largeur sur le côté CFF et qui devra être construit définitivement côté lac.
- 3) Le tronçon de route agrandi d'une manière définitive ne représente que le 1/4 de la route de la Redoute d'où une dépense de SFR. 500'000.-- pour la transformation d'une route estimée à 1,5 - 2 millions.

./.

4) Qu'en est-il de l'agrandissement du pont de la Redoute par la Commune de Nyon ?

- Actuellement en discussion, vu l'accroissement du trafic (Providentia)
- Agrandissement prévu côté Prangins.
- Participation de la commune de Prangins, comme pour le giratoire Zyma.

Réflexion de la commission :

Nous demandons d'activer la création d'un modérateur de trafic, voté le 4 novembre 1991 (préavis 47/91) et de procéder à des contrôles radars occasionnels sur cette route afin de dissuader les conducteurs pressés.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de rejeter le préavis 68/93 dans sa forme actuelle, pour une étude ultérieure, quand tous les projets y attenants seront acceptés.

Mme Anne-Marie Maeder

M. Michel Jeanneret

M. André Piguet

M. Pierre Muller (Rapporteur)

*Handwritten signatures and notes:*  
- "H. J. Maeder" (above the first name)  
- "M. Jeanneret" (above the second name)  
- "A. Piguet" (above the third name)  
- "P. Muller" (above the fourth name)  
- "et. Piguet" (written below the third name)  
- "club" (written below the fourth name)

Prangins, le 24 février 1993